

HP/TCHM.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 10 Août 1963.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

(7) DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES DE LA SECURITE &
DE LA DEFENSE

/° 365 /PR/MAISD/DAI. ANNEE 1963.-

SOMMAIRE:
Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. 1
J.O.R.D. 1
MAISD. 4
MEFP. 1
MFT. 1
MJL. 1
SGCM. 10
SGAN. 10
SPR. 10
DP. 2
SF. 5
CF. 1
FP. 1
FB. 5
DJ. 1
TRESOR. 1
INFO-RADIO. 1
DEPT.SUD-O. 1
S/P.BOPA. 1
INTERESSE. 1

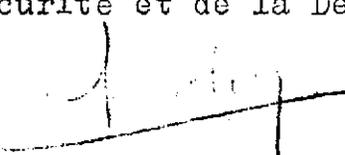
VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;
VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la
liste des Emplois Supérieurs de la République du
Dahomey dont la nomination des titulaires est
faite par le Président de la République, le Con-
seil des Ministres étant obligatoirement entendu
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ,

(7) E C R E T E:

ARTICLE 1°- Monsieur Nicolas Akouété GAFAN, Agent d'Administra-
tion Principal, est nommé Chef de l'Arrondissement de Sè (Sous-
Préfecture de BOPA).

ARTICLE 2°- Le présent Décret, qui prendra effet pour compter
de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré,
publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense


M. AROUNA.


H. M A G A.